TERMES DE RÉFÉRENCE

EVALUTION FINALE DU PROJET P5319

TITRE DU PROJET : « Renforcement de la résilience des groupes de population et des organisations vulnérables face à un risque de catastrophe très élevé dans les départements du sud et de l'ouest d'Haïti **»**

Date de debut du Projet: Octobre 2020 **Date de fin du Projet**: Mars 2023

I- Introduction

Arbeiter-Samariter-Bund (ASB) est une organisation humanitaire allemande présente en Haïti depuis le tremblement de terre de janvier 2010 et se tient toujours aux cotés des personnes vulnérables. En 2020, avec le support financier du ministère fédéral de la coopération économique et du développement du Gouvernement fédéral allemand (BMZ), Arbeiter-Samariter-Bund (ASB) a initié un projet de vingt neuf (29) mois dans les comunes de Petit Goave, Saint Louis du Sud et Tiburon. L'objectif principal du projet était de renforcer la résilience des groupes de population et des organisations vulnérables face à un risque de catastrophe très élevé dans les départements du sud et de l'ouest d'Haïti. La logique d'intervention du projet se concentre sur les domaines de l'Eau, assainissement et hygiène (WASH), de la Sécurité alimentaire, du Développement rural et du Renforcement institutionnel. Pour y parvenir les objectifs spécifiques suivants ont été définis:

1- Sensibiliser la population sur le COVID19 et à l'hygiène ;
2- Améliorer l'accès à l'eau potable grâce à des systèmes de collecte et de filtration de l'eau;
3- Former les agriculteurs sur les techniques de production agricole adaptées et durables ;
4- Renforcer la capacité des partenaires en matière de gestion post-récolte et de commercialisation ;
5- Renforcer les capacités institutionnelles des partenaires.

II- Groupe cible par secteur

Dans chaque secteur d'intervention le projet a defini des groupes cibles de façon spécifique afin de bien mesurer l'impact du prjojet dans les communautés ciblées. Les secteurs et les cibles sont présentés dans les lignes qui suivent.

1- **Eau, assainissement et hygiène (WASH)** : Pour le volet WASH, le groupe cible direct du projet est de 55 000 personnes dans les trois communes de mise en oeuvre. En fait, ces personnes ont bénéficié des installations de systemes d'approvisionnement en eau portable (SAEP), de la construction et réhabilitation des systèmes d'eau comme des pompes manuels, des bornes fontaine, des Kiosques, et des impluviumes. A cela s'ajoute les bénéficiaires des installations de kiosques de lavage à main installés dans des points stratégiques (marchés, gares routières, centres de santé, écoles, églises, etc.)

   Par ailleurs, le groupe cible comprend les volontaires qui ont reçus des formations et les 130 000 personnes qui ont bénéficié directement des campagnes de sensibilisation sur la santé, l'hygiène et la protection contre COVID-19 et les maladies hydriques et celles qui ont bénéficié des kits d'hygiène.

2- **Sécurité alimentaire** : Pour le volet de la sécurité alimentaire, le groupe cible direct du projet est de 1 250 familles dont 300 à Tiburon, 475 à Saint Louis du Sud et 475 à Petit-Goâve dans les trois communautés du projet qui ont bénéficié directement des formations, de semences et d'outils agricole avec une augmentation de 80% de la production agricoles des bénéficiaires. Le groupe cible comprend les petites familles agricoles vulnérables, en particulier les ménages dirigés par des mères célibataires,les personnes en situation d'handicap, les familles avec des enfants mineurs et/ou des personnes âgées ou dépendantes.

3- **Développement rural** :Pour le volet de developpement rural, le groupe cible du projet comprend 20 000 personnes qui ont bénéficié directement de la réhabilitation de 15 points critiques pour eviter l'inondation des terres arables. A cela s'ajoute les 9 000 personnes supplémentaires qui ont bénéficié directement des conseils et de l'assistance techniques au travers des coopératives et entreprises sociales supportées par le projet. De surcroit, le cible

comprend les neuf (9) cooperatives qui ont réçus des formations et des équipements pour developper des chaines de valeurs dans des secteurs prometeurs.

4- **Renforcement institutionnel des partenaires :** Pour le volet de renforcement institutionnel des partenaires , le groupe cible du projet est l'ensemble des partenaires de mise en oeuvre du projet qui ont été renforcés dans le domaine de la gestion efficace et durable par des formations orientées sur la planification stratégique, la gestion de projet transparente et des thématiques transversales pertinentes (Genre, Inclusion) et qui ont réçu des materiels.

III- Chaîne de résultats du projet/ Analyse des objectifs, des résultats et des extrants

Le projet se concentre sur quatorze (14) sections communales au niveau des trois (3) communes d'intervention. L'approche priorisée pour la mise en œuvre est l'implémentation directe par les partenaires avec l'appui conseils du staff de Arbeiter-Samariter-Bund (ASB) pour atteindre les résultats escomptés. Cette approche est ancrée sur une théorie du changement qui suggère que les organisations communautaires de base sont plus efficaces et donnent de meilleurs résultats lorsqu'elles ont l'autonomie de travail en favorisant la participation effective de la communauté.

L'objectif global de cette intervention est de «: Contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire des groupes de population vulnérables, compte tenu des catastrophes naturelles récurrentes et des effets négatifs du changement climatique en Haïti » en promouvant l'accès à l'eau potable grâce à des systèmes de collecte et de filtration de l'eau, la production agricole adaptées et durables, le renforcement de capacités institutionnelles articulées dans les résultats attendus du projet ci-dessous :

U1M1 : Les volontaires sont formés et la population sensibilisée sur la COVID 19

U1M1.4 Les kiosques d'eau pour le lavage des mains sont installés

U1M2 : Des systèmes d'eau sont construits et installés

U2M1 : Les agriculteurs sont formés sur les méthodes de production agricole adaptées et durables

U2M2 : Les partenaires sont formés sur la gestion post-récolte et de commercialisation

U2M2.1 Des centres de séchage, de stockage, d'achat et de vente de semences sont construites

U2M2.2 Les personnes responsables de la gestion des centres de séchage, de stockage, d'achat et de vente de semences sont formés sur des thématiques appropriées

U3M1 : Les points critiques identifiés sont réhabilités

U3M2: Des coopératives et d'entreprises sociales ont reçu des formations pour développer et mettre en œuvre des plans d'affaires

U3M2.4 : Des coopératives et entreprises sociales ont reçu des matériels agricoles stratégiques

U4M1 : Les capacités institutionnelles des partenaires sont renforcées

IV- Partenaires de mise en œuvre du projet et les autres parties prenantes clés

Le projet a été implémenté par des partenaires que sont des organisations communautaires de base dans chaque commune concernée situées dans les départements le sud et de l'ouest d'Haïti. Une organisation partenaire locale est responsable de la mise en œuvre du projet dans chaque communauté. Ces trois organisations à savoir FEODTI, CAPSL et , partenaires de l'ASB issus de coopérations de projets antérieurs, sont presentées dans les lignes suivantes:

FEODTI est une association qui compte 15 organisations membres communautaires qui s'engagent dans le développement intégré de leur communauté ; l'association est responsable de la mise en œuvre de projets dans la communauté de Tiburon (département du Sud). **CAPSL** pour sa part est une coopérative qui compte 55 organisations membres actives et est responsable de la mise en œuvre de projets dans la communauté de Saint Louis du Sud (département du Sud). Enfin, **UN3** a le statut d'une organisation à but non lucratif et est responsable de la mise en œuvre du projet dans la communauté de Petit-Goâve (département de l'Ouest).

Ces partenaires sont chargés de la mise en œuvre des activités du projet, du suivi et de la responsabilité des fonds et mesures du projet transmis dans le domaine du projet respectif. Le renforcement des capacités des partenaires pares le biais de formations dispensées par l'ASB fait partie intégrante du projet, tant en ce qui concerne les exigences dans le cadre de la coopération du projet que d'un point de vue programmatique et technique.

V- L'évaluation Finale

5.1. *Objectifs de l'évaluation*

Conformément aux procédures de ASB, une évaluation externe doit être menée à la fin de chaque projet. La mission d'évaluation devra comparer, analyser et évaluer les objectifs atteints et les résultats obtenus par rapport au document de projet en termes technique et financier, et devra expliquer les écarts constatés. Pour ce faire, l'évaluation doit s'appuiyer sur le document de projet, les rapports existants, les visites de terrain, les entretiens avec les bénéficiaires et les responsables de mise en œuvre du projet. Ainsi, les objectifs de l'évaluation sont résumés ci-dessous :

A) Évaluer le projet en termes d'efficacité, de pertinence, d'efficience, de durabilité et d'impact, en accordant la priorité à l'évaluation des résultats attendus, des objectifs et du but global du projet;

B) Identifier les principales leçons et les pratiques potentielles d'apprentissage;

C) Évaluer les défis, les meilleures pratiques et documenter les résultats pour les processus futurs.

5.2. *Portée et orientation de l'évaluation*

Le travail d'évaluation se porte sur l'ensemble de la période d'implémentation du projet. L'évaluation mesurera les résultats du projet à tous les niveaux : y compris les domaines de consortium partenaires, bénéficiaires et parties prenantes du projet. L'évaluation est tournée vers l'avenir et saisira efficacement les leçons apprises et fournira des informations sur l'impact potentiel et la durabilité du projet P5319. En outre, l'évaluation comprendra un examen de la gestion du projet, y compris les stratégies de mise en œuvre; les activités du projet, la mesure dans laquelle les résultats du projet ont été atteints, les partenariats établis, les capacités renforcées, et les questions transversales de l'intégration de l'Inclusion et de Genre. L'évaluation rassemblera et analysera les leçons apprises, les défis rencontrés et les meilleures pratiques obtenues lors de la mise en œuvre qui éclaireront la stratégie de programmation et d'implementation de ASB. L'évaluation determinera également si la stratégie de mise en œuvre du projet a été optimale et recommandera des domaines d'amélioration et d'apprentissage.

5.3. *Questions de l'évaluation*

L'évaluation finale du projet P5319 sera guidé par les questions décrites dans le tableau suivant :

No	Critères d'évaluation	Questions d'évaluation obligatoires
1	**Efficacité**	1. Dans quelle mesure le processus de gestion était-il approprié pour assurer l'atteinte des résultats attendus du projet ? 2. Quelle a été l'efficacité des stratégies et des outils utilisés dans la mise en œuvre du projet ? 3. Dans quelle mesure l'objectif, les résultats prévus du projet ont-ils été atteints et comment ? 4. Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint les bénéficiaires ciblés au niveau des objectifs et des résultats du projet ? 5. Dans quelle mesure ce projet a-t-il généré des changements dans la participation des femmes et des personnes handicapées ?
2	**Pertinence**	1. Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint ses objectis? 2. Le projet était-il pertinent par rapport aux besoins identifiés des bénéficiaires cibles et au contexte? 3. Les ressources et la stratégie de mise en œuvre du projet étaient-ils réalistes, appropriés et adéquats pour atteindre les résultats ? 4. Dans quelle mesure les résultats obtenus continuent-ils de répondre aux besoins des bénéficiaires ?

3	**Efficience**	1. Dans quelle mesure les résultats obtenus justifient-ils les coûts encourus - les ressources ont-elles été utilisées efficacement ? 2. Les activités du projet chevauchaient-elles d'autres interventions similaires (financées à l'échelle nationale et /ou par d'autres donateurs) ? Existe-t-il des moyens plus efficaces d'obtenir des résultats plus nombreux et de meilleure qualité avec les ressources disponibles ? 3. Une approche différente aurait-elle pu produire de meilleurs résultats ? 4. Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre et géré conformément à la proposition de projet de manière efficace et opportune ?
4	**Durabilité**	1. Le projet a-t-il eu les effets attendus sur les partenaires et les bénéficiaires directs (les agriculteurs en particulier) ? 2. Dans quelle mesure les avantages du projet sont-ils susceptibles d'être maintenus après l'achèvement du projet? 3. Dans quelle mesure les stratégies de sortie et les approches d'élimination progressive de l'aide fournie par le projet ont-elles été efficaces ? 4. Quels sont les principaux facteurs/domaines qui nécessiteront un soutien ou une attention supplémentaire afin d'améliorer les perspectives de durabilité des résultats du projet et le potentiel de reproduction de cette approche ? 5. Comment les capacités ont-elles été renforcées au niveau individuel et organisationnel (y compris facteurs contributifs et contraintes) ?

		6. Quelles sont certaines des principales leçons tirées de ce projet qui peuvent être partagées et reproduites ? 7. Quelles sont les recommandations pour un soutien similaire en matière de développement ?
5	**Impact**	1. Quels sont les effets du projet sur son environnement plus large et sa contribution à des objectifs politiques ou sectoriels plus larges? 2. Quelles sont les conséquences imprévues des activités du projet ? 3. Y a-t-il des changements significatifs dans le contexte à la suite de l'intervention du projet ?
	Questions spécifiques	1. Qui utilise les systèmes d'eau construits/réparés par le projet? 2. Qui supervise, gère et entretient les systèmes d'eau ? 3. Des frais sont-ils prélevés pour l'utilisation de l'eau ? Si oui, par qui? 4. Comment les acteurs impliqués ont-ils été accompagnés pour éviter et prévenir les conflits liés à l'eau ?

5.4. *Méthodologie d'évaluation*

L'évaluation sera guidée par les principes de la Direction de ASB et l'équipe MEAL qui seront responsable de l'orientation générale de l'évaluation. L'approche se veut participative avec des consultations collectives et individuelles. Pour ce faire, l'évaluation combinera des techniques de collecte et d'évaluation de données qualitatives et quantitatives à l'aide des méthodes suivantes:

- ✓ **Examen documentaire** : L'évaluation examinera les documents pertinents du projet et le contenu produit avant et pendant la mise en œuvre du projet, y compris la proposition de projet, les plans de travail annuels et trimestriels, les rapports d'avancement du projet, les rapports annuels de projet et autres documents associés au projet.
- ✓ **Entrevues avec les intervenants/partenaires du projet** : Le soutien à l'évaluation de fin de projet se fera par une large participation de toutes les parties prenantes concernées. En plus de l'examen documentaire, l'évaluation mènera également des entrevues avec les principaux intervenants du projet (en particulier les membres du partenariat ASB, FEODTI, UN3, CAPSL) à l'aide d'une méthodologie structurée élaborée par le consultant en collaboration avec l'équipe de programme.
- ✓ **Entrevues avec des informateurs clés** : Une série d'entrevues avec des informateurs clés et des institutions sélectionnés comme les Mairies, ASEC, CASEC, les conseils d'administration des organisations, les association affiliées, TEPAC etc, feront l'objet d'un accord entre l'évaluateur et l'équipe programme de ASB.
- ✓ **Discussions de groupe** : Les données seront également recueillies à l'aide de groupes de discussion avec les bénéficiaires du projet et d'autres parties prenantes à l'aide d'un guide de discussion de groupe prédéfini par le consultant principal.
- ✓ **Sondage** : Pour évaluer la perception de la population à l'égard des résultats et de l'incidence du projet un sondage sera mené par l'évaluateurs sur un échantillon de bénéficiaires du projet.

5.5 *Calendrier de l'évaluation*

L'évaluation sera réalisée au cours du mois de mars 2023 et durera 30 jours ouvrables. Cette période prendra en compte les enquêtes de terrain / les entrevues, la rédaction et la soumission du rapport final. Le(s) consultant(s) recevra des informations supplémentaires pour préparer

l'évaluation avec le soutien du bureau pays de ASB. Par ailleurs, le consultant principal ainsi que ceux impliquant le commanditaire seront responsables de l'exécution des tâches, du respect des échéanciers et des livrables.

VI- Produits livrables et échéancier de l'évaluation

No	Livrables	Description
1	**Rapport initial**	Celui-ci doit définir la portée du travail avec un plan de travail proposé et des questionnaires d'évaluation à soumettre 5 jours après le début officiel de l'évaluation. Le rapport initial donnera à ASB et à d'autres parties prenantes clés l'occasion de s'assurer que le(s) évaluateur(s) partage(nt) la même compréhension des objectifs de l'évaluation. Le rapport initial devrait détailler la compréhension qu'ont les évaluateurs de ce qui est à évaluer et pourquoi, en montrant comment on répondra à chaque question d'évaluation au moyen des méthodes proposées. Le rapport initial comprendra la matrice d'évaluation résumant la conception de l'évaluation, méthodologie, questions d'évaluation, sources de données et outils de collecte et d'analyse des données. Le rapport initial devrait inclure une proposition de calendrier des tâches, des activités et des livrables, désignant un membre de l'équipe ayant la responsabilité principale de chaque tâche ou produit. Avant d'être accepté comme guide pour l'évaluation, le rapport initial doit être discuté et approuvé avec la direction et le responsable MEAL de ASB.
2	**Préparation au travail sur le terrain**	Formation des enquêteurs, mise à l'essai des outils et validation finale pendant environ deux (2) jours.
3	**Collecte de données**	Réunion préparatoire, formation et déploiement des agents enquêteurs, collecte de données et débriefing après le travail sur le terrain
4	**Présentation des données**	Le consultant principal doit présenter un résumé analysé des données de terrain avant la rédaction du premier projet de rapport. Cela permettra l'examen, le questionnement, le suivi sur le terrain et la validation croisée.

5	**Ébauche du rapport d'évaluation**	L'évaluateur principal doit soumettre l'ébauche du rapport pour un examen et commentaires par la direction de ASB après l'analyse des données sur le terrain. Le rapport doit respecter la structure et les exigences minimales de rédaction du rapport d'évaluation. Les membres de l'équipe de ASB et les autres parties prenantes à l'évaluation doivent examiner le rapport d'évaluation pour s'assurer que l'évaluation répond aux critères de qualité requis.
6	**Rapport final**	Celui-ci sera soumis environ 10 jours après réception des commentaires du staff de ASB. Le contenu et la structure du rapport analytique final contenant les constatations, les recommandations et les leçons apprises couvrant la portée de l'évaluation doit répondre aux exigences décrites dans l'annexe.

VII- Gestion et logistique

Le consultant principal ou la firme relève du directeur national de ASB, qui n'aura aucun contrôle sur le travail professionnel des évaluateurs. Le Responsable MEAL de ASB, avec le soutien de l'Officier Senior de programme, fournira une orientation technique pour l'évaluation afin de garantir l'indépendance du processus d'évaluation et de veiller à ce que la politique d'évaluation indépendante de ASB soit suivie. Pour la logistique liée à l'évaluation, la firme ou le consultant principal sera entièrement responsable et devra inclure les coûts dans son budget.

VIII- Portée de la proposition de prix et procedure de paiements

Le(s) consultant(s) ou la Firme recevra les honoraires de consultation suivants les étapes suivantes.

- ✓ 30 % après la signature du contrat de prestation adoption du rapport initial
- ✓ 40 % après présentation du rapport intermediaire
- ✓ 30 % après l'approbation du rapport final

Les honoraires seront payés sous forme de montant forfaitaire (tout compris les dépenses liées à la consultation). Le montant du contrat sera fixe quelles que soient les modifications des éléments de coût.

IX- Qualifications et expertise requises pour l'évaluateur principal ou la firme

L'évaluateur principal ou la firme doit posséder l'expertise et les qualifications suivantes :

- ✓ Avoir un diplome d'étude (maîtrise souhaitable) en sciences de l'agriculture, politique publique, développement international, économie du développement / Planning, économie, relations internationales ou tout autre diplôme universitaire pertinent ;
- ✓ Expertise, connaissances et expérience étendues dans le domaine de l'efficacité de l'aide et des questions liées au processus de gestion de l'aide;
- ✓ Expérience dans la formulation et de l'évaluation de projets et expérience pratique de l'évaluation finale de projet dans un contexte similaire ;
- ✓ Au moins 10 ans d'expérience de travail avec des organisations internationales et des donateurs;
- ✓ Excellentes compétences en communication orale et écrite en francais. La maitrise de l'anglais sera un atout;

X- Mode d'application

Les firmes ou les personnes intéressées, qualifiées et expérimentées, doivent soumettre un dossier de manifestation d'intérêt avant le 15 Fevrier 2023 à asb.office.haiti@gmail.com et à achilleasb40@gmail.com en mettant en copie jchristophe.asb@gmail.com. La lettre d'accompagnement doit être adressée à la direction de ASB. La manifestation d'intérêt doit contenir une offre technique et une offre financière comprenant:

A. Offre technique:

- ✓ CV à jour du (des) consultant(s) / évaluateur principal (montrant la formation et l'expertise);
- ✓ Proposition technique détaillant la méthodologie proposée et les ressources nécessaires ;
- ✓ Un exemple de rapport de travail similaire qui démontre les compétences et l'expérience requises et une liste d'évaluations antérieures produites par le consultant / évaluateur principal ;
- ✓ Pièce d'identité du (des) consultant(s);

- ✓ Les documents juridiques et administratifs s'il s'agit d'une firme de consultation (Patente et/ou Quitus, Registre du Ministère du commerce, Carte d'identité fiscale de l'entreprise);

B. Offre financière:

- ✓ Une liste de toutes les dépenses que la firme ou le (s) consultant(s) principal s'attend à engager, y compris un taux journalier ;

XI- Critères de sélection

L'offre sera évaluée en utilisant l'approche du meilleur rapport qualité-prix (méthode de notation combinée). La proposition technique sera évaluée à 70% tandis que la proposition financière sera évaluée à 30%. Ci-dessous la répartition de la proposition technique sur 100% qui sera portée à 70% :

Critères	**Pourcentage**	**Point Maximal**
Technique		
Niveau d'étude	10%	10
Expertise de l'équipe	20%	20
Propositions méthodologiques	50%	50
Expérience en évaluation de projet	10%	10
Expérience en évaluation de projet pour bailleurs internationals	10%	10

XII- Annexe

Le contenu et la structure du rapport final de l'évaluation doivent se presenter ainsi:

1- **Page de couvertue**
   - Titre de page
   - Nom du projet évalué
   - Pays du projet/programme
   - Nom de l'organisme auquel le rapport est soumis
   - Noms et affiliations des évaluateurs
   - Date
2- **Liste des acronyms**
3- **Contenu principal**
   - Résumé (1-2 pages),
   - Introduction (2-3 pages),
   - Description de la méthodologie d'évaluation (7-8 pages),
   - Analyse de la situation en ce qui concerne les objectifs, les résultats, et la stratégie de partenariat (8-10 pages),
   - Analyse des possibilités de fournir une orientation pour lesprojets futurs (3-4 pages),
   - Principales constatations, y compris les pratiques exemplaires et les leçons apprises (4 à 5 pages),
   - Conclusions et recommandations (4-5 pages).
   - Annexes : Termes de References (TDR), Tableaux, mandats, les sites visités sur le terrain, liste des personnes interviewées, documents examinés,copies des questionnaires , photos ect.